

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 7 DECEMBRE 2017

### OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30  
 Quorum : 16  
 Nombre de membres effectivement présents : 20

	Excusé(e)	Non excusé(e)	Remplacé(e) par
M. Trait, représentant Personnalité qualifiée	X		
M. Cavitte, représentant de la collectivité de rattachement	X		
M. Favennec, représentant Personnalité qualifiée	X		
Mme Sabard, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	X		<i>Mme Alexandre</i>
Mme Marche, représentante des parents d'élèves		X	
M. Chammard, représentant des parents d'élèves		X	
Mme Wojciechowski, représentante des parents d'élèves	X		<i>Mme Chaumeil</i>
Mme Leymarie-Pinaud, représentant des parents d'élèves	X		<i>Mme Nadiras</i>
M. Tran Quang, représentant des élèves		X	

Monsieur Adrien TURON, apprenti en BTS Assistant Manager, accepte de prendre le secrétariat de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### Ordre du jour :

- Approbation du conseil d'administration de la séance précédente.
- Proposition de l'ordre du jour.

#### 1) – **Fonctionnement pédagogique et éducatif**

- Convention avec Sciences Po Bordeaux.
- Réflexion quant à 'augmentation des effectifs en BTS.

#### 2) - **Gestion financière**

- DBM 2017.
- Répartition de crédits globalisés.
- Don(s).
- Conventions éventuelles.
- Budget 2018.
- Voyages et sorties.

#### 3) – **Questions diverses**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**On démarre le conseil d'administration à 18h20 avec 20 membres présents.**

- Approbation du conseil d'administration de la séance précédente.  
Mme GARDAREIN, représentante des personnels enseignants pour la FSU, demande qu'on y fasse apparaître les noms des intervenants.  
M. Le Proviseur l'invite à prendre rendez-vous pour compléter le PV proposé et le soumettre au vote lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.
  
- Proposition de modifications de l'ordre du jour :  
Demande d'ajouts dans la partie « Fonctionnement pédagogique et éducatif » :
  - Une convention de co-traitance du BTS « Assistant de Manager » avec le CFA Marcel Pagnol ;
  - Une convention de mandat avec la Région qui confie au lycée Edmond Perrier le soin de gérer le fonds social régional lycéen ;
  - Protocole d'admission en « Section européenne Anglais » ;
  - Le Projet Radio 2017-18 en partenariat avec l'OCCE19 et Bram'fm.Demande de suppression dans la partie « Gestion financière » :
  - Répartition des crédits globalisés ;
  - Conventions éventuelles.

**Votants : 20**

**Pour : 20**

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **I. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF**

### 1) Convention avec Sciences Po Bordeaux

Depuis l'an dernier, une convention avec Sciences Po Bordeaux permet :

- de moindres frais d'inscription au concours ;
- la visite de professeurs de Sciences Po Bordeaux au lycée ;
- des conseils donnés à nos préparateurs ;
- la visite de Sciences Po Bordeaux pour nos élèves préparateurs ;
- la mise à disposition des élèves et des professeurs de photocopies de copies corrigées de différents niveaux (très bonnes ; moyennes ; très mauvaises) ;
- la mise à disposition des professeurs de consignes de correction ;
- le financement par Sciences Po Bordeaux d'heures de cours dispensées par nos enseignants (25h l'an dernier ; 50h cette année).

Mme GARDAREIN, représentante des personnels enseignants pour la FSU, demande si cette année les professeurs du lycée seront plus rapidement rémunérés que l'an dernier.

M. Le Proviseur répond que la réponse qui a été donnée par Sciences Po Bordeaux est affirmative mais qu'il n'a pas obtenu de réponse sur le délai exact.

La signature de cette convention est soumise au vote :

**Votants : 20**

**Pour : 20**

### 2) Convention de mandat

Il s'agit d'une convention entre la Région et le lycée, convention qui a pour objet de confier au lycée le soin de gérer le fonds social régional lycéen au nom et pour le compte de la Région dans les conditions fixées par le règlement du dispositif.

La signature de cette convention est soumise au vote :

**Votants : 20**

**Pour : 20**

3) Réflexion quant à l'augmentation des effectifs en BTS

Une des conséquences du baby-boom de l'an 2000 est que nous avons cette année en Terminale plus d'élèves que d'habitude, et qu'il y aura à la rentrée 2018 plus d'étudiants que d'habitude.

Il faudra donc proposer plus de places dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018.

Une réflexion est en cours avec les coordonnateurs des deux BTS de l'établissement, à savoir le futur BTS NDRC (Négociation et Digitalisation de la Relation Client) et le BTS SAM (Support à l'action managériale).

Pour le BTS SAM, il y aurait la possibilité d'aller jusqu'à 18 étudiants et 9 apprentis,

Pour le BTS NDRC, les coordonnateurs souhaiteraient le proposer partiellement en apprentissage, afin d'avoir davantage de bacheliers professionnels et d'aider des jeunes en situation financière difficile.

Mme REBOUSSOUX, représentante des personnels enseignants, précise qu'avec la digitalisation de l'actuel BTS NRC, il faudra prévoir du matériel supplémentaire avec un coût certain. Et qu'augmenter les effectifs signifie trouver des enseignants supplémentaires, ce qui est difficile dans la discipline Economie-Gestion.

Elle précise par ailleurs qu'il faudra veiller à assurer l'accompagnement personnalisé des bacheliers professionnels, condition sine qua non pour que ces jeunes ne décrochent pas en cours de formation.

M. GAZARD MAUREL, représentant des personnels enseignants pour la FSU, indique que sur le BTS AM (prochainement SAM), la problématique est différente. Il s'agit de s'assurer un effectif permettant de pérenniser l'existence de ce BTS alors que le nombre d'apprentis est parfois modeste.

4) Convention de co-traitance du BTS « Assistant de Manager » avec le CFA Marcel Pagnol

La convention a été envoyée en amont aux membres du conseil.

La signature de cette convention est soumise au vote :

**Votants : 20**

**Pour : 20**

5) Protocole d'admission en « Section européenne Anglais »

Le protocole a été envoyé en amont aux membres du conseil.

L'adoption de ce protocole est soumis au vote :

**Votants : 20**

**Pour : 20**

6) Le Projet Radio 2017-18 en partenariat avec l'OCCE19 et Bram'fm.

Le coût maximal du projet a été intégré au budget 2018 proposé un peu plus tard au cours de ce conseil. Afin de réduire l'impact de ce coût sur le lycée, plusieurs courriers ont été envoyés à diverses associations et collectivités territoriales. La Région est très intéressée et souhaite aider financièrement à la réalisation de ce projet, mais souhaite qu'il soit en amont accepté par les membres du conseil d'administration. Ce projet permettra en particulier une modernisation de la « liaison collège-lycée » par l'interview de lycéens par des collégiens, dans le cadre d'émissions radiophoniques diffusées sur Bram'fm.

Un accord de principe est demandé aux membres du conseil quant à la réalisation de ce projet :

**Votants : 20**

**Pour : 20**

## II. GESTION FINANCIERE

### 1) DBM 2017

Il est demandé un prélèvement de « sécurité » de 12 000 € sur les fonds de roulement pour le service SRH. Avec la volonté que cette somme ne soit pas utilisée. C'est une action de prudence au cas où quelques factures n'aient pas été anticipées. Mais aussi en prévision d'un repas de Noël forcément plus onéreux pour l'établissement qu'un repas classique.

Il est demandé un prélèvement de « sécurité » de 5 000 € sur les fonds de roulement pour le service ALO. Avec la volonté que cette somme ne soit pas utilisée. C'est une action de prudence au cas où quelques factures n'aient pas été anticipées. Avec en particulier une incertitude sur le coût lié au chauffage de l'établissement.

C'est en effet la première année passée par le nouveau gestionnaire M. THIBIVILLIER dans l'établissement, et il n'a pas encore une totale visibilité sur le fonctionnement de l'établissement.

Ce prélèvement total de 17 000 € sur les fonds de roulement fait que les fonds de roulement équivalent à présent à 81 jours de fonctionnement autonome.

Ces prélèvements sont soumis au vote :

**Votants : 20**

**Pour : 20**

### 2) Dons

Chèque de 200€ de la part de la FCPE pour le projet PAMUN 2017.

Chèque de 300€ du Rotary Club de Tulle pour le voyage en Irlande.

L'acceptation de ces dons est soumise au vote :

**Votants : 20**

**Pour : 20**

☞ Arrivée à 19 h de : M. Dyon, Mme Bloyer, M. Mazelier et Mme Plazanet-David

### 3) Budget 2018

L'ensemble des documents a été envoyé en amont aux membres du conseil :

- rapport du Proviseur au conseil d'administration sur le budget 2018 ;
- Budget Nourriture 2018 ;
- Dépenses & Recettes SRH (Service Restauration et Hébergement) ;
- Dépenses & Recettes ALO (Administration et Logistique) ;
- Dépenses & Recettes AP (Activités pédagogiques) ;
- Dépenses & Recettes VE (Vie de l'élève) ;
- Dépenses & Recettes BN (Bourses nationales) ;
- Dépenses & Recettes SEVS (Contrats aidés) ;
- Dépenses & Recettes OPC (Opérations en capital) ;
- Budget primitif de l'exercice 2018 : résultat détaillé par service ;
- Budget primitif de l'exercice 2018 : prévisions budgétaires « section de fonctionnement » ;
- Budget primitif de l'exercice 2018 : prévisions budgétaires « section opérations en capital » ;
- Exercice 2018 : réalisation de l'équilibre budgétaire.

Le gestionnaire fait la lecture du « rapport du Proviseur au conseil d'administration sur le budget 2018 » tout en expliquant ce que représente chaque service.

Précision est apportée quant au fait que l'établissement est devenu mutualisateur de paie pour les CAE/CUI du 1<sup>er</sup> degré.

M. MAZELIER, représentant FCPE des parents d'élèves : « Pourquoi une baisse de la dotation région ? »

M. LENOIR, représentant de la Région : « Suite à la fusion et au nombre élevé d'établissements, il a fallu définir des éléments concrets et objectifs pour les sommes affectées en fonction des filières. Plusieurs critères ont été pris en compte, ce qui donne une somme globale, somme calculée sur les mêmes critères pour tous les établissements. Globalement cette somme est à la hausse pour les lycées professionnels et à la baisse pour les lycées généraux et technologiques. Pour que les évolutions soient supportables, la variation ne peut être de plus de 5%. »

Mme GARDAREIN, représentante des personnels enseignants pour la FSU : « Donc une baisse de 5 % est encore envisageable l'an prochain... ».

M. LENOIR, représentant de la Région : « Il est prévu un système d'amortissement des baisses. L'idée générale est d'avoir un système de calcul équitable et uniforme pour chaque établissement. ».

Mme CHAMBRE, représentante des personnels non enseignants : « Il y a beaucoup de contraintes supplémentaires à Edmond Perrier et des coûts qui eux ne baissent pas. C'est un établissement classé. ».

M. LENOIR : « Cette mise en œuvre nécessite forcément des ajustements, notamment quant aux particularités des lycées. Le système est en effet configuré pour près de 300 établissements. ».

M. MAZELIER, représentant FCPE des parents d'élèves : « Les conditions climatiques à Bordeaux et à Tulle ne sont pas les mêmes. Au niveau du chauffage cela peut avoir des répercussions ».

M. LENOIR : « Des ajustements seront faits. C'est la première édition quant à ce système de fonctionnement. Tout sera fait pour que tout le monde soit satisfait. ».

M. Le Proviseur : « Concernant les craintes quant au chauffage, il est arrivé que certaines années il faille financer une part d'énergie plus importante. Dans de tels cas, la Région a toujours répondu positivement lorsque son aide a été requise. ».

M. Le Proviseur : « Depuis plusieurs années, la gestion financière de l'établissement a été faite avec le souhait de maintenir un fonds de roulement équivalent à 90 jours de fonctionnement en autonomie. Sachant qu'il faut absolument éviter de descendre sous 60 jours. J'espère qu'en aucun cas les efforts menés pour maintenir l'établissement en très bonne santé financière ne vont pas lui être préjudiciables, en étant par exemple à l'origine d'une nouvelle baisse l'an prochain. De toute façon, le nombre de projets de sorties et de voyages est en augmentation cette année. Des projets tout à fait opportuns pédagogiquement parlant. Et dans le budget 2018 qui va être proposé lors de ce conseil, le choix que j'ai fait est d'accepter l'ensemble de ces projets de qualité, avec pour conséquence un nombre de jours de fonctionnement en baisse. Mais restant bien supérieur au seuil critique de 60. ».

Mme GARDAREIN, représentante des personnels enseignants pour la FSU, exprime de nouveau son inquiétude quant à une nouvelle baisse possible de 5 % l'an prochain.

M. LENOIR : « Est-ce que cette baisse a un impact direct sur la qualité des prestations proposées ? ».

M. Le Proviseur : « Actuellement non puisqu'on compense en puisant sur les fonds de roulement. Qui par conséquent vont diminuer. Donc une nouvelle baisse pourrait avoir des conséquences négatives. ».

Mme REBOUSSOUX, représentante des personnels enseignants : « Les ordinateurs pour la filière STMG sont-ils financés via cette DGF ? ».

M. Le Proviseur : « Seulement une petite partie. Puisque nous privilégions l'utilisation de la Taxe d'apprentissage et que nous incitons les personnels à profiter de la campagne annuelle régionale d'équipement des lycées pour motiver, avec de bons arguments, l'acquisition de nouveaux matériels. En particulier, la région devra être sensibilisée aux nouveaux équipements que nécessite la rénovation de nos deux BTS. ».

M. LENOIR : « Il ne faut pas hésiter à mettre par écrit les conséquences sur votre fonctionnement de cette baisse de la DGF afin que je puisse défendre d'éventuelles compensations nécessaires. ».

M. THIBIVILLIER : « Dans le service ALO, les 10 000 euros prévus au budget 2017 pour mettre en place une sonorisation spéciale « intrusion-attentat » n'ont pas été dépensés et ne sont pas prévus au budget 2018. En effet, la mise en place d'une nouvelle sonorisation sera prise en charge par la région. Les 10 000 euros initialement prévus et non dépensés peuvent ainsi retomber dans les fonds de roulement. ».

M. MAZELIER, représentant FCPE des parents d'élèves : « Sur le service AP, a-t-on fait rentrer plus d'argent au niveau de la taxe d'apprentissage ? ».

M. Le Proviseur : « La création du BTS AM a permis l'apparition de nouveaux donateurs permettant ainsi de maintenir une rentrée d'argent généralement à la baisse au niveau des établissements scolaires. ».

Mme REBOUSSOUX, représentante des personnels enseignants : « Les administrations publiques paient cette taxe ? ».

M. Le Proviseur : « Les administrations publiques ont rendu service en répondant présentes lors de la recherche de lieux d'apprentissage lorsque le BTS AM a été ouvert en un temps record à la rentrée 2016. Il y avait des jeunes à former et la fonction publique a répondu présente. Maintenant le fait que quasiment tous les apprentis de ce BTS soient dans l'Education nationale doit rester exceptionnel. La place des entreprises privées doit aller crescendo. Concernant les actions à mettre en place pour augmenter le recueuil de taxe d'apprentissage, j'invite les enseignants à profiter de leurs visites de stage pour évoquer avec nos partenaires du privé l'importance de leur soutien financier. ».

M. DYON : « Certaines entreprises voudraient donner au lycée mais ne le peuvent pas car donner de la taxe d'apprentissage à un établissement doit répondre à certains critères. ».

Toujours concernant les sources de recettes, il est rappelé que depuis la dernière convention entre la Région, la Mairie et le Lycée, les frais liés à l'utilisation du gymnase par des associations extérieures sont intégralement à la charge du Lycée. La nouvelle convention compensant ce point par le fait qu'il nous est possible d'utiliser gracieusement les infrastructures sportives municipales. Ce que nous ne faisons pas, à l'exception d'une utilisation très modeste de la piscine.

Concernant le service AP, Mme BLOYER présente son projet « Procès reconstitué » dont le coût annuel est de 800€. Il s'agit de la simulation d'un tribunal pour mineurs, avec jeu de rôle. Un réel travail sur les métiers de la justice. L'an passé, ce projet avait été mené au niveau des élèves de l'internat, et ce fut un succès.

Toujours dans le service AP, Mme BLOYER indique que la ligne « OCCE Autonomie » de 7398 € ne comprend pas que le projet radio. Elle intègre également des projets pour l'internat : ateliers de jeux, ateliers de ciné-débat, ... Il est rappelé aux membres du CA que tout est fait pour que le financement de 7398 € ne soit pas exclusivement à la charge du Lycée. Qu'une demande de financement participatif est en cours.

Monsieur THIBIVILLIER indique que le service SEVS est un nouveau service dans le budget du Lycée. Service lié à la gestion par le Lycée des rémunérations des personnels recrutés en contrats aidés 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

Monsieur THIBIVILLIER indique la prévision, dans le service OPC, de la réparation du moteur du rideau du gymnase.

Concernant la gestion par le Lycée, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, des rémunérations des personnels recrutés en contrats aidés 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, un certain nombre d'échanges ont lieu quant aux difficultés rencontrées :

- un logiciel maîtrisé par une seule personne, par ailleurs contractuelle donc non pérennisée sur le poste ;
- un nombre important de contrats et un travail conséquent géré, en plus de leurs missions habituelles, par la secrétaire du Proviseur et les personnels de l'intendance ;
- le risque, pour des raisons techniques, d'être un jour en incapacité de payer.

Mme GARDAREIN, représentante des personnels enseignants pour la FSU, propose à M. Le Proviseur une motion quant à la baisse de la DGF. Monsieur le Proviseur demande à Mme GARDAREIN de bien vouloir la lire. Monsieur le Proviseur demande à Mme GARDAREIN si elle souhaite que cette motion soit mise au vote. Madame GARDAREIN répond par l'affirmative. Les représentants FCPE de parents indiquent s'associer à cette motion.

M. LENOIR : « Je reviens sur la question des fluides, venant de me pencher sur la note explicative concernant l'élaboration et la transmission du budget des établissements publics locaux d'enseignement de l'Education nationale. Il y est précisé que c'est la moyenne des dépenses de viabilisation des établissements constatées aux comptes financiers N-1 et N-2 qui est utilisée comme référence. ».

M. Le Proviseur : « Espérons alors qu'il ne fera pas plus froid cette année que les deux précédentes années. ».

M. LENOIR : « En réponse à cette motion, j'invite les auteurs à me faire remonter un argumentaire sur l'impact de cette baisse de la DGF, en y intégrant bien l'ensemble des arguments. ».

☞ *Départ à 20h25 de Miranda ATHERTON.*

Le budget 2018 tel qu'il a été présenté est soumis au vote :

**Votants : 23**

**Pour : 23**

La motion concernant la baisse de la DGF telle qu'elle a été lue par Mme GARDAREIN, représentante des personnels pour la FSU, est soumise au vote :

**Votants : 23**

**Pour : 18**

**Abstention : 5**

#### 4) Voyages et sorties

La liste des voyages et sorties pour 2018 est la même que celle présentée lors du conseil d'administration précédent. Elle n'avait pas été soumise au vote à ce moment-là, puisqu'une réflexion supplémentaire était nécessaire quant au fait que la participation demandée à l'établissement dépasse largement les 13500 € indiqués dans la charte des « voyages & sorties ».

Cette liste est soumise en l'état au vote :

**Votants : 23**

**Pour : 23**

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

Des points que la FCPE souhaite porter à la connaissance du chef d'établissement :

❶ Des vols en EPS et dans la cour du lycée.

M. NOSTRON, représentant des personnels enseignants et professeur d'EPS :

« Il y a quelques années, des vols avaient été signalés en cours d'EPS. Pour y remédier, un système de corbeille dans laquelle on dépose les objets de valeur a été mis en place. Le professeur garde la corbeille le temps du cours (avec lui si le cours est à l'intérieur, enfermée dans le bureau des professeurs si le cours est à l'extérieur).

M. MAZELIER, représentant FCPE des parents d'élèves :

« Cela n'empêche pas les vols. Cette année, des vols de calculatrices ont été signalés, mais aussi de vêtements. ».

M. NOSTRON :

« Les élèves n'ont pas informé les professeurs d'EPS. Pour les vêtements, il faut le signaler aux professeurs d'EPS qui donnent chaque année à la Croix Rouge des cartons pleins, avec parfois des affaires neuves, de vêtements trouvés et

jamais réclamés. Par ailleurs, dans les vestiaires on ne peut pas surveiller totalement les élèves en raison du respect de l'intimité. ».

M. Le Proviseur lit les préconisations de M. VAILLE, professeur coordonnateur d'EPS, qui a été consulté en amont de ce conseil :

« Actuellement je n'ai pas de solution à vous apporter si ce n'est :

- de rappeler les élèves à la vigilance sur le vestiaire partagé ;
- qu'ils évitent d'avoir des vêtements de valeur et de l'argent liquide le jour des cours d'EPS ;
- qu'ils nous confient leur portable et portefeuille et bijoux en début de cours ;
- qu'ils nous signalent immédiatement s'ils sont victimes d'un vol. ».

M. Le Proviseur : « Quant aux vols dans la cour, ils sont souvent en lien avec le fait que les élèves déposent leurs sacs sur les rails de la coursive qui mène au self. Et ce pour aller déjeuner. En effet, il n'est pas judicieux qu'ils aillent au self avec les sacs, le risque de plateaux renversés et autres soucis étant trop important. J'ai demandé à Monsieur THIBIVILLIER de rechercher quels types de casiers nous pourrions mettre à cet endroit précis pour remplacer les rails. Et une demande de subvention spéciale va être envoyée à la région pour l'achat de ces casiers. Attention : ces casiers ne seront pas la propriété des élèves. Les élèves ne pourront les utiliser que le temps du repas. Ils devront alors être en possession d'un cadenas pour utiliser temporairement un casier. Les casiers qui resteraient fermés le soir à 20h seront obligatoirement ouverts (cadenas mis hors service), et les contenant à récupérer le lendemain auprès d'un CPE. ».

Mme BLOYER : « Il arrive parfois qu'un sac disparaisse et soit retrouvé ailleurs avec l'intégralité de son contenant. Non pas un vol mais une mauvaise plaisanterie ».

M. DYON : « Il arrive parfois qu'un sac soit pris malencontreusement parce que son aspect est totalement identique à un autre. ».

② Transports scolaires le 29/11/2017 au matin : des élèves laissés en autonomie trop loin de l'établissement.

M. Le Proviseur rappelle le contexte de cette journée. Il informe qu'en amont de ce conseil la FCPE a tenu à remercier les personnels du lycée qui ont pris en charge les élèves avec bienveillance et professionnalisme.

M. Le Proviseur indique que les transports en commun ont dû s'adapter au contexte, avec des circuits habituels pas toujours accessibles. Il indique par ailleurs que dans leur apprentissage de la vie, les élèves du lycée doivent apprendre à s'adapter. « Dans un futur plus ou moins proche, ils seront pour beaucoup étudiants dans des villes de taille plus importante. Des villes qu'ils ne connaîtront pas forcément au début de leurs études supérieures. ».

Le conseil d'administration se termine aux alentours de 21h00.

Le Proviseur,



D. GUILBAULT

Le secrétaire de séance,



A. TURON



**Motion présentée au Conseil d'Administration du 07 décembre 2017**

L'ensemble des professeurs, représentant des personnels de l'Etablissement Edmond Perrier ainsi que les représentants des parents d'élèves de la FCPE tiennent à interpeler les représentants de la région quant à la baisse de 5% de la dotation globale de fonctionnement attribuée au lycée. Celle-ci impacte doré et déjà la répartition du budget et nécessite de faire des choix qui ne pourront que modifier les priorités et le fonctionnement pédagogique mis en œuvre jusque là.